


Procédure file

Informations de base		
NLE - Procédures non législatives	2019/0903(NLE)	Procédure terminée
Décision		
Banque centrale européenne (BCE): nomination du vice-président(e) du comité de surveillance		
Sujet		
5.20.03 Banque centrale européenne (BCE), SEBC		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires	 GUALTIERI Roberto	18/07/2019
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Environnement	3716	04/10/2019
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Secrétariat général	TIMMERMANS Frans	

Evénements clés			
09/04/2019	Publication de la proposition législative	N9-0008/2019	Résumé
15/07/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
04/09/2019	Vote en commission		
09/09/2019	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A9-0007/2019	Résumé
17/09/2019	Résultat du vote au parlement		
17/09/2019	Décision du Parlement	T9-0009/2019	Résumé
04/10/2019	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
04/10/2019	Fin de la procédure au Parlement		
07/10/2019	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2019/0903(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Nomination
Instrument législatif	Décision
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ECON/9/00583

Portail de documentation

Document de base législatif	N9-0008/2019	09/04/2019	ECB	Résumé
Projet de rapport de la commission	PE639.671	29/08/2019	EP	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A9-0007/2019	09/09/2019	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	T9-0009/2019	17/09/2019	EP	Résumé

Acte final

[Décision 2019/1671](#)
[JO L 256 07.10.2019, p. 0008](#)

Banque centrale européenne (BCE): nomination du vice-président(e) du comité de surveillance

OBJECTIF : nommer le vice-président du conseil de surveillance de la Banque centrale européenne (BCE).

CONTENU : le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) a proposé de nommer Yves Mersch (LU) au poste de vice-président de son conseil de surveillance pour le reste de son mandat en tant que membre du directoire jusqu'au 14 décembre 2020.

La BCE a informé le président de la commission économique et monétaire du Parlement européen, Roberto Gualtieri, conformément à l'accord interinstitutionnel entre la BCE et le Parlement européen.

Conformément à l'article 26, paragraphe 3, du [règlement \(UE\) 1024/2013 du Conseil](#), la nomination doit être approuvée par le Parlement européen.

Après cette approbation, le Conseil adoptera une décision d'application portant nomination du vice-président du conseil de surveillance.

Banque centrale européenne (BCE): nomination du vice-président(e) du comité de surveillance

La commission économique et monétaire a adopté un rapport de Roberto GUALTIERI (S&D, IT) sur la proposition de nomination du vice-président du Conseil de surveillance de la Banque centrale européenne (BCE).

La commission compétente a approuvé la nomination d'Yves Mersch au poste de vice-président du Conseil de surveillance de la Banque centrale européenne.

La commission économique et monétaire du Parlement a évalué les pouvoirs du candidat proposé, notamment au regard des exigences du règlement (UE) n° 1024/2013 confiant à la BCE des missions spécifiques relatives aux politiques de surveillance prudentielle des établissements de crédit. Le 4 septembre 2019, elle a procédé à une audition du candidat proposé, au cours de laquelle celui-ci a fait une déclaration liminaire, puis a répondu aux questions des membres de la commission.

Banque centrale européenne (BCE): nomination du vice-président(e) du comité de surveillance

Le Parlement européen a approuvé par 379 voix pour, 230 contre et 69 abstentions, la nomination de Yves Mersch au poste de vice-président du conseil de surveillance de la Banque centrale européenne.

Avant le vote en plénière, la commission des affaires économiques et monétaires a évalué les qualifications du candidat proposé. Elle a procédé ensuite, le 4 septembre 2019, à une audition du candidat au cours de laquelle celui-ci a fait une déclaration liminaire, puis a répondu aux questions posées par les membres de la commission.